

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 5 OCTOBRE 2012
SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers(ères) : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Bibiane Gagnon

ABSENTE:

Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

12-258 Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec modification en ajoutant le Comité de développement à la suite du point 7.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2012

12-259 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2012.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2012

12-260 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal du 28 septembre 2012.

Pour : 4

Contre : 1 Mme Nancy Pineault, n'accepte pas le délai donné à M. St-Laurent pour le paiement et pour l'exécution des travaux de la résolution no 12-256.

5. Lecture et adoption des COMPTES

12-261 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu

unanimement que les comptes du mois de septembre sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **29 964.02\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5A. Transfert de fonds

- 12-262** Attendu qu'il n'y a pas de fonds dans certains postes budgétaires. Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu à l'unanimité de procéder à un virement de crédit. En conséquence le conseil autorise le virement suivant :

| <u>Postes budgétaires</u> | <u>Origine</u> | <u>Destination</u> |
|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| Code | 02 33000 521 | 02 70170 624 |
| Fonction | Enlèv. de la neige | Jardins comm. |
| Activité | Contrat enlève. neige | Bois |
| Montant | 50.00\$ | 50.00\$ |

6. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de septembre 2012.

École Le Mistral / demande de don

- 12-263** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise un don de 50\$ pour l'album des finissants 2012-2013.

Séminaire de formation WEB

- 12-264** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à participer à la formation annuelle de PG Mégagest 2012. Cette formation aura lieu, au bureau municipal, par l'entremise du Site Web, le 8 novembre prochain de 13h15 à 16h15. Le bureau sera fermé durant cette période. Coût : 125\$ plus taxes.

Club des 50 ans et plus /utilisation de la salle municipale

- 12-265** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'autoriser le Club des 50 ans et plus, à utiliser la salle municipale, le 31 octobre prochain pour la fête de l'halloween.

Société d'horticulture / dossier CSST

- 12-266** **Considérant que** la société d'horticulture de St-Charles-Garnier a demandé

une protection pour des travailleurs bénévoles;

Considérant que les travaux exécutés sont dans le cadre de l'embellissement de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu qu'une demande soit faite à la commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à l'effet que le dossier, des travailleurs bénévoles de la société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier, soit transféré à la paroisse de Saint-Charles-Garnier.

Demande de don / Unité Domrémy Mont-Joli

12-267 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'autoriser un don de 25\$ pour les paniers de Noël 2012.

7. **MRC DE LA MITIS**

M. le maire donne quelques informations sur la dernière réunion du conseil des maires.

Comité de développement Val-Garnier

12-268 Monsieur Jean-Maurice Lechasseur, président du comité remet à la municipalité :
-un chèque de 500\$ pour les jardins communautaires
-un chèque de 500\$ pour le projet « Circuit VTT »
-un chèque de 1000\$ pour les travaux d'abaissement de la pente abrupte
Proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, maire, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu de remercier le comité de développement pour son aide financière.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **VOIRIE LOCALE**

Travaux terminés

10. **LE GARAGE MUNICIPAL**

La porte sera installée ce mois-ci, par Cloutier porte de garage.

11. **Chauffeurs pour la saison hivernale**

ENGAGEMENT DU CHAUFFEUR À TEMPS PLEIN

12-269 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu :
QUE le conseil engage monsieur Steeve Michaud de Les Hauteurs, à titre de chauffeur principal (1^{er}) et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le 9 décembre 2012 pour se terminer le 16 mars 2013. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL

- 12-270** Monsieur Gaétan Morin offre ses services comme chauffeur à temps partiel; Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'accepter la candidature de monsieur Gaétan Morin à titre de chauffeur à temps partiel. Il fera parti de la banque de noms des chauffeurs de la municipalité.

DÉMISSION DU CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL

- 12-271** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Nelson Soucy, en tant que chauffeur à temps partiel. Cependant, il pose sa candidature comme premier chauffeur. Il fera parti de la banque de noms.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 195 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

- 12-272** ATTENDU QUE la loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club VTT Mitis inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Charles-Garnier pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Nancy Pineault lors de la séance de ce conseil, tenue le 3 février 2012;

à ces causes sur proposition par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu :

QUE le 5 octobre 2012, ce conseil adopte le règlement numéro 195.

RÈGLEMENT NO 195
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-
TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club VTT Mitis inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Charles-Garnier pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Nancy Pineault lors de la séance de ce conseil, tenue le 3 février 2012;

À ces causes sur proposition par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu :

QUE le 5 octobre 2012, ce conseil adopte le règlement numéro 195 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 195 des règlements de la municipalité de Saint-Charles-Garnier

Article 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Article 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique au véhicule tout-terrain au sens de la Loi sur les véhicules hors route.

Article 5 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

| | | |
|---|-------|--------|
| • Rang 7 Est incluant partie rue Pineault | 4 800 | mètres |
| • Rue Roy | 320 | mètres |
| • Rue Principale | 400 | mètres |
| • Partie du rang 7 Ouest | 2 700 | mètres |
| • Partie rue Bélanger | 500 | mètres |

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.

Article 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Article 9 Ce règlement abroge et remplace tous les règlements municipaux antérieurs relatifs à la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux.

Note : Pour le circuit VTT passant sur une partie du lot de la Fabrique, le conseil de la Fabrique suggère un sentier longeant le parc municipal passant derrière le cimetière jusqu'au boisé vers le garage municipal.

13. AVIS DE MOTION se rapportant au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller, dans le but d'adopter le règlement numéro 196 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier. Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

14. Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères

12-273 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle pour l'année 2013, le contrat de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des ordures ménagères au centre de transfert de La Mitis. Que les collectes se feront à tous les mercredis.

- Du 1^{er} janvier au 31 mai, à la quinzaine
- Du 1^{er} juin au 31 août, à la semaine
- Du 1^{er} septembre au 31 décembre, à la quinzaine

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Coût 2013 : 11 793.50\$ plus taxes

15. Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables

12-274 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle pour l'année 2013, le contrat de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières recyclables au CFER de Mont-Joli. Les collectes se feront à tous les mercredis, et ce à toutes les deux (2) semaines.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Coût 2013 : 6 020.35\$ plus taxes.

16. Cuisine communautaire

12-275 Considérant que la cuisine du centre communautaire ne dispose pas d'une hotte de cuisinière pour l'évacuation des vapeurs durant la cuisson des aliments;

Considérant que la compagnie d'assurances oblige la municipalité à installer une hotte de cuisinière;

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE dans le cadre des cuisines collectives, la municipalité demande à l'animatrice intervenante à l'Unité Domrémy, d'utiliser la cuisine de la salle municipale pour la préparation et la cuisson des aliments.

17. Site Internet –version 2.0

12-276 Considérant qu'Orizon média nous fait part d'une offre de lancement exclusive de la version 2.0 de leur plate-forme Web;

Considérant que la nouvelle version offre un nouveau design attrayant et plus interactif ainsi que de nouveaux outils essentiels tels que la demande de permis en ligne, l'affichage d'alertes pour la population sur le site, une section pour les entreprises, organismes, festivals et bien plus;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre d'Orizon Média afin de migrer à la version 2.0 au coût de 675\$ plus taxes.

18. Réservoir à diésel

Reporté à la prochaine séance.

19. Table des municipalités en revitalisation 2012 –Développement du récré-tourisme

12-277 Considérant les informations obtenues par madame Nancy Pineault, représentante de la municipalité auprès de la Table des municipalités en revitalisation;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu, que la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie le comité de développement Val-Garnier à l'effet que ledit comité ne peut confirmer son partenariat avec la corporation de développement MULTIRESSOURCES de la Rédemption pour développer un plan d'affaires en récré-tourisme. Que le comité de développement n'est pas prêt à être porteur de ce projet.

20. VARIA

Poste de 2^e chauffeur à temps partiel

12-278 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier fera une annonce dans le journal « Le Charlois » et le journal de la Fabrique afin d'ouvrir le poste du

chauffeur à temps partiel.

Service incendie

12-279 Considérant la volonté des quatre municipalités faisant parti du service de sécurité incendie du secteur Ouest de La Mitis, de créer une Régie intermunicipale;

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu de mandater messieurs Jean-Pierre Bélanger et Bruno Roy afin de négocier les bases de l'entente avec les trois autres municipalités.

Balises

12-280 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que le conseil demande à messieurs Raoul Garon et Steeve Michaud de faire la pose des balises.

Manœuvre / travaux

12-281 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que le conseil demande à monsieur Raoul Garon d'effectuer les travaux suivants :

- Installer une porte au centre communautaire
- Réparer le miroir au coin des rues Principale et Pineault
- Fermer les lumières du parc
- Poser des madriers –toit de la balançoire
- Vider l'eau du tuyau conduisant aux jardins communautaires

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-282 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu de lever la séance à 21h10.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....

Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.